



DÉCISION N° 2021/01

Délégation de signature

à Monsieur Dominique Buisson

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public d'Occitanie modifié par les décrets n° 2017 – 836 du 5 mai 2017 et n°2020-374 du 30 mars 2020, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de maître Chavigny, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°185, 186, 391, 883, 936 et 1148 sises sur la commune de Labastide-Saint-Sernin, pour un montant de 2 130 000,00 € HT.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Établissement public foncier d'Occitanie et notifié à l'intéressé.

Montpellier, le

04 JAN. 2021



La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE